

Province de Québec M.R.C. de Pierre-De Saurel
Municipalité Saint-Gérard-Majella

Présences À une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Gérard-Majella tenue le mardi 12 mars 2019, à compter de 20h00, forment quorum et siègent sous la présidence du maire M. Georges-Henri Parenteau et Messieurs les conseillers: Yvan Côté, Jacques Mondou, Louis St-Germain, Éric Tessier et Claude Villiard.

Mme Anny Boisjoli, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Absent M. Jean Beaubien

2019-03-019 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Yvan Côté, appuyé par M. Jacques Mondou, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tout en laissant le varia ouvert.

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2- Lecture et adoption du procès-verbal
- 3- Administration générale
 - 3.1 Lecture et adoption des comptes à payer
 - 3.2 Rapport mensuel du maire
 - 3.3 Rapport mensuel des conseillers
 - 3.4 Renouvellement d'autorisation pour les services de Revenu Québec et Clic Sécur
 - 3.5 Appel d'intérêt - services professionnels - Procureur de la poursuite à la Cour municipale commune
 - 3.6 Demande d'appui de la municipalité de Ste-Victoire - Appui aux propriétaires de terres agricoles et boisées
- 4- Loisirs et culture
 - 4.1 Dépôt du bilan des Drags de Saint-Gérard-Majella
 - 4.2 Demande de commandite de la Société canadienne du Cancer - Relais pour la vie du Bas St-François
 - 4.3 Demande de la Fabrique St-Michel - Fête du 45^e anniversaire de sacerdoce de M. le curé Lionel Énard
- 5- Sécurité publique
 - 5.1 Autorisation de signature du protocole d'entente dans le cadre du programme Secours adaptés
 - 5.2 Ajout d'un lampadaire au stationnement du Centre de services municipaux - demande au FDT
 - 5.3 Ajout d'éclairage de sécurité de trois nouveaux luminaires de rue au DEL - demande au FDT
 - 5.4 Hydro Québec - Demande de branchement de deux nouveaux luminaires de rue au DEL
- 6- Varia
- 7- Correspondance
- 8- Période de questions
- 9- Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité.

2019-03-020 2.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019 secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par M. Claude Villiard, appuyé par M. Louis St-Germain et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal et d'en autoriser la signature.

Adoptée à l'unanimité.

2019-03-021

3.1 Lecture et adoption des déboursés et des comptes à payer

La directrice générale, Mme Anny Boisjoli, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer du 5 février au 12 mars 2019.

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Mondou, appuyé par M. Éric Tessier et résolu d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés au montant de 72,426.10 \$ pour la période du 5 février au 12 mars 2019.

La liste des déboursés et comptes à payer est conservée aux archives de la Municipalité et fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

3.2 Rapport mensuel du maire

Aucune mention spéciale à ce point

3.3 Rapport mensuel des conseillers

Aucune mention spéciale à ce point

2019-03-022

3.4 Renouvellement d'autorisation pour les services de Revenu Québec et Clic Sécur

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil municipal :

QUE la directrice générale Madame Anny Boisjoli de la Municipalité de Saint-Gérard-Majella soit autorisée

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

En conséquence, les administrateurs de la société apposent leur signature relativement à la résolution mentionnée ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

2019-03-023

3.5 APPEL D'INTÉRÊT – SERVICES PROFESSIONNELS – PROCUREUR DE LA POURSUITE À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE

CONSIDÉRANT l'entente intervenue en janvier 2008 entre la MRC de Pierre-De Saurel et le ministre de la Sécurité publique pour la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette entente la MRC doit coordonner et assurer le maintien des mécanismes mis en place relativement au traitement par un tribunal des dossiers d'infractions commises sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire lancer un appel d'intérêt auprès des avocats ou cabinets d'avocats pour agir à titre de procureur de la poursuite devant la Cour municipale commune de Sorel-Tracy;

CONSIDÉRANT QUE la MRC reçoit, pour onze des douze municipalités de son territoire, dont la nôtre, les amendes provenant des constats d'infraction;

CONSIDÉRANT QU'il serait pertinent d'inclure, dans le mandat à octroyer, l'ensemble des dossiers des infractions commises sur le territoire de la MRC relevant de la Cour municipale commune;

CONSIDÉRANT QUE, dans les circonstances, il est nécessaire de déléguer à la MRC de Pierre-De Saurel les pouvoirs nécessaires pour lancer cet appel d'intérêt;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Yvan Côté,
APPUYÉ PAR Claude Villiard
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Gérard-Majella

- délègue à la MRC de Pierre-De Saurel tous les pouvoirs nécessaires au lancement d'un appel d'intérêt auprès des avocats ou cabinets d'avocats pour agir à titre de procureur de la poursuite devant la Cour municipale commune de Sorel-Tracy, pour l'ensemble des municipalités (à l'exception de Sorel-Tracy);

- mandate son directeur général (sa directrice générale) pour étudier les propositions reçues, lequel (laquelle) sera accompagné (e) des directeurs généraux de l'ensemble des municipalités concernées, ainsi que de la greffière de la MRC.

Adoptée à l'unanimité.

2019-03-024

3.6 Demande d'appui de la municipalité de Sainte-Victoire - Appui aux propriétaires de terres agricoles et boisées

Considérant que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Gérard-Majella souhaitent déclarer leur appui aux propriétaires de terres agricoles et boisées, dans leurs demandes auprès du gouvernement provincial, notamment pour favoriser une réforme dans le Programme de remboursement de taxes agricoles du MAPAQ et afin de faire modifier le processus des évaluations;

Considérant que suite au dépôt du nouveau rôle d'évaluation 2019-2020-2021, les évaluations des terres agricoles et des boisées situées dans la Municipalité de Saint-Gérard-Majella ont considérablement augmenté.

Considérant que le conseil appui les propriétaires de terres agricoles et boisées de la Municipalité de Saint-Gérard-Majella dans leur demande auprès de la MRC de Pierre-De Saurel, visant à revoir le processus des évaluations foncières pour le secteur agricole.

Considérant que le processus d'évaluation est jugé inadéquat par les propriétaires de terres agricoles et boisées. Nous soutenons leurs demandes pour :

- QUE les évaluateurs prennent en considération les ventes entre personnes liées pour le secteur agricole;
- QUE les évaluateurs prennent en considération le potentiel et la valeur agronomique des terres dans les évaluations (comme en Ontario).

Considérant que nous souhaitons également appuyer leurs démarches auprès du Gouvernement du Québec, par l'entremise de M. Jean-Bernard Émond, député de la circonscription de Richelieu pour la Coalition avenir Québec, afin de revoir le programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA).

Considérant que le conseil reconnaît l'apport du secteur agricole à l'histoire de la Municipalité, à son essor économique actuel et futur et souhaite préserver ses activités pour bénéficier à l'ensemble des citoyens de la Municipalité de Saint-Gérard-Majella.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Mondou, appuyé par M. Claude Villiard et résolu à l'unanimité des membres du Conseil :

D'appuyer la démarche des propriétaires de terres agricoles et boisées, afin de leur permettre une meilleure longévité et vitalité économique.

Adoptée à l'unanimité.

4.1 Dépôt du bilan des Drags de Saint-Gérard-Majella

La directrice générale dépose une copie du bilan des Drags de motoneige de Saint-Gérard-Majella aux membres du conseil. Le conseil de dit heureux d'un bilan positif et espère que l'évènement se reproduira dans les années futures.

2019-03-025

4.2 Demande de commandite de la Société canadienne du Cancer - Relais pour la vie du Bas-St-François

Il est proposé par M. Jacques Mondou, appuyé par M. Claude Villiard et résolu à l'unanimité des membres du Conseil qu'un don de 100 \$ soit donné à la Société canadienne du Cancer pour l'évènement Relais pour la vie du Bas-St-François.

Adoptée à l'unanimité.

4.3 Demande de la Fabrique St-Michel - Fête du 45^e anniversaire de sacerdoce de M. le Curé Lionel Émard

Sujet à discussion.

2019-03-026

5.1 Autorisation de signature du protocole d'entente dans le cadre du programme Secours adaptés

CONSIDÉRANT le projet d'entente de collaboration proposé par la MRC de Pierre-De Saurel dans le cadre du programme Secours adaptés;

CONSIDÉRANT que ce programme est issu du plan d'action de la Politique régionale des aînés;

CONSIDÉRANT que cette entente vise la création d'un partenariat relativement au programme Secours adaptés sur l'ensemble du territoire de la MRC et à définir les modalités de collaboration pour l'ensemble des partenaires, soit :

- MRC de Pierre-De Saurel (MRC);
- Municipalités situées sur le territoire de la MRC (incluant les Services de sécurité incendie (SSI) de Saint-David, Saint-Ours et Saint-Roch-de-Richelieu);
- Service de protection et d'intervention d'urgence de la Ville de Sorel-Tracy (SPIUST);
- Régie d'incendie Pierreville-Saint-François-du-Lac et Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue (Régies);
- Centre d'appels d'urgence de Chaudière-Appalaches (CAUCA);
- Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie Est (CISSS ME);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que la Municipalité identifie une personne ressource responsable de l'entente;

CONSIDÉRANT que les membres ont pris connaissance dudit projet d'entente et s'en disent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Yvan Côté
Appuyé par : M. Claude Villiard

Que le Conseil de Saint-Gérard-Majella :

- approuve le contenu de l'entente de collaboration pour le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel dans le cadre du programme Secours adaptés;
- autorise le maire, M. Georges-Henri Parenteau, et la directrice générale, Mme Anny Boisjoli, à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité;
- désigner la directrice générale à titre de personne-ressource responsable de l'entente pour la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

2019-03-027

**5.2 Ajout d'un luminaire au stationnement du Centre de services municipaux -
Demande au FDT**

Considérant qu'il y a un manque d'éclairage au nouveau Centre de services municipaux;

Considérant qu'il y a lieu d'ajouter un lampadaire afin que le stationnement soit un lieu sécuritaire;

Il est proposé par M. Éric Tessier, appuyé par M. Claude Villiard et résolu :

De mandater Drummond Électrique afin de procéder à l'installation du luminaire selon le modèle déjà en place sur le stationnement en façade du bâtiment au montant de 7725 \$ plus taxes incluant la base de béton. D'ajouter les frais d'excavation et la mise en place de la base de béton.

D'AUTORISER madame Anny Boisjoli, directrice générale, à présenter une demande de financement dans le Fonds de Développement des Territoires;

DE DÉSIGNER également madame Anny Boisjoli, directrice générale, à titre de signataire pour cette demande.

Adoptée à l'unanimité.

2019-03-028

5.3 Ajout d'éclairage de sécurité de trois nouveaux luminaires au DEL - demande au FDT

Considérant que plusieurs demandes ont été reçues afin d'ajouter de l'éclairage de sécurité dans les rangs de la municipalité;

Considérant que trois luminaires sont à prévoir soit :

- une lumière au DEL au coin du rang St-Antoine et de la route 132;
- une lumière au DEL au coin du rang St-Pierre et du rang St-Henri;
- une lumière au DEL solaire dans la courbe prononcée du rang St-Pierre.

Il est proposé par M. Yvan Côté, appuyé par M. Jacques Mondou et résolu :

D'approuver la proposition de service de F. Houle électrique 2017 inc. pour un montant total de 8255 \$ plus taxes selon les soumissions numéro 15, numéro 238 et numéro 2.

DE PRÉVOIR des frais pour le branchement par Hydro-Québec.

D'AUTORISER madame Anny Boisjoli, directrice générale, à présenter une demande de financement dans le Fonds de Développement des Territoires;

DE DÉSIGNER également madame Anny Boisjoli, directrice générale, à titre de signataire pour cette demande.

Adoptée à l'unanimité.

2019-03-029

5.4 Hydro-Québec - Demande de branchement de deux nouveaux luminaires de rue au DEL

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire ajouter deux (2) nouveaux luminaires DEL pour 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Éric Tessier, appuyé par M. Louis St-Germain et résolu unanimement par le conseil :

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE FAIRE appel à Hydro-Québec pour l'ajout de deux (2) nouveaux luminaires DEL.

Adoptée à l'unanimité.

6. VARIA

2019-03-030

6.1 Déneigement et déglacage des routes

CONSIDÉRANT que les glissières de la municipalité doivent être déglacées afin d'améliorer l'écoulement des eaux;

CONSIDÉRANT qu'une partie du rang St-Antoine doit être déglacée et déneigée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Éric Tessier, appuyé par M. Jacques Mondou et résolu à l'unanimité des membres du Conseil :

De demander à François Parent du Groupe Horizon d'effectuer le déneigement du rang St-Antoine;

De demander aux Entreprises Pierreville d'effectuer le déglçage.

Adoptée à l'unanimité.

6.2 Arbres nuisant aux chemins routiers

Les membres du Conseil discutent des arbres qui nuisent aux routes de la municipalité. Une rencontre aura lieu avec les propriétaires concernés afin de dégager les voies publiques.

2019-03-031

6.3 Demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports - Réfection de la chaussée sur le rang St-Antoine

CONSIDÉRANT qu'une partie du rang Saint-Antoine est sous la juridiction du Ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT que le rang Saint-Antoine est en très mauvais état;

CONSIDÉRANT qu'aucun travail n'a été effectué sur cette portion de route depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT que le pavage est en très mauvais état et que certains ponceaux sont exagérément abaissés;

CONSIDÉRANT que plusieurs plaintes ont été reçues;

CONSIDÉRANT que le rang Saint-Antoine est la seule route principale de la Municipalité et qu'il y a un certain trafic routier quotidiennement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Éric Tessier, appuyé par M. Jacques Mondou et résolu :

De demander au Ministère des Transports du Québec de procéder à une analyse de notre demande afin de procéder à la réfection du rang St-Antoine sur la portion appartenant au Ministère des Transports du Québec puisque celle-ci met en jeu la sécurité des usagers.

Adoptée à l'unanimité.

7. CORRESPONDANCE

8. PÉRIODE DE QUESTIONS - Aucune question

2019-03-032

9. Levée de la séance

Vu l'épuisement des affaires soumises devant le Conseil, il est proposé par M. Jacques Mondou, appuyé par M. Yvan Côté et résolu que la séance ordinaire soit levée à 21h35.

Adoptée à l'unanimité.

Georges-Henri Parenteau
Maire

Anny Boisjoli
Directrice générale/secr.-trésorière

Je, *Georges-Henri Parenteau*, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions, qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

M. Georges-Henri Parenteau, maire